

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-73 PHASE 2 : TRAME NOIRE

Date de la convocation
08/11/2021

Le 16 novembre 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève		P. BRUGERE	x		1
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				2
PLAZANET Mélanie	x				2
SERRE Françoise		B. LARDY	x		2
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	7

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	x				2
	PETIT Christophe			x		
23	DEFEMME Catherine	x				2
	MARTIN Valéry	x				2
87	LARDY Brigitte	x				2
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	4			4	8

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				1
VMM	SAVIGNAC Sylvie	x				1
CGS	NICOUX Renée	X				1
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				1
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Clément		C. HORNEBECK	x		1
	HORNEBECK Catherine	x				1
	MIGNAUT Thomas			x		
	POUYAUD Bernard	x				1
23	MAGRIT Gilles		B. POUYAUD	x		1
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		1
	SALVIAT Gérard	x				1
87	LAHAYE Françoise		M. PLAZANET	x		2
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	4		3	8
	TOTAL EPCI et communes	7			7	12

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

6105

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Mesure 29 : Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique

Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 : Organiser la communication

Hors Contrat de Parc 2018 – 2022

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)
Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;
Vu la délibération n°C.180119.06 en date du 19 janvier 2018 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2018-2020 ;
Vu la délibération n°B.2021-29 en date du 7 avril 2021 du Bureau syndical approuvant la candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé ;
Vu la délibération n°B.2019-104 en date du 12 décembre 2019 du Bureau syndical approuvant l'avance de trésorerie de la phase 1.

Considérant que la mise en œuvre du programme d'animation autour de la Trame noire s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Depuis 2019, le Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) fait partie du projet Trame Noire – phase 1, animé par l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), au côté de 8 autres Parcs du Massif Central.

Dans le cadre de du projet Réserve internationale de ciel étoilé (RICE), le SMAG PNRML souhaite poursuivre ce travail et répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer l'appropriation locale des enjeux écologiques, économiques et culturels liés à la pollution lumineuse et la valorisation de la ressource « obscurité », sensibiliser les différents publics concernés (élus, habitants, commerces, entreprises, etc.) ;
- Mettre en mouvement notre territoire pour préserver la ressource « obscurité » en considérant l'ensemble des besoins (humains et non humains) d'obscurité dans l'aménagement local : prendre en compte les enjeux biodiversité et d'environnement nocturnes dans la gestion de l'éclairage artificiel ; améliorer les connaissances sur la biodiversité nocturne ; et enrôler de nouvelles communes dans la réduction de la pollution lumineuse.

Description du projet :

Ainsi, le SMAG PNRML pourra s'engager dans trois actions :

- Action 1 : Accompagnement des acteurs privés dans des démarches et pratiques d'extinction et/ou de réduction de l'éclairage nocturne
- Action 2 : Partage des outils d'animation et de sensibilisation « Grand public » et production d'outils complémentaires (courts-métrages)
- Action 3 : Mieux connaître et protéger la biodiversité nocturne en intégrant l'enjeu de la lutte contre la pollution lumineuse.

Plan de financement prévisionnel du projet :

Pour permettre la réalisation du Projet d'intérêt général « Trame Noire – Phase 2 » par l'IPAMAC, le SMAG PNRML s'engage à verser une avance de trésorerie remboursable et non rémunérée de deux mille quatre cent euros (2 400 €).

Dépenses		Recettes	
Avance de trésorerie pour IPAMAC	2 400 €	SMAG PNRML	2 400 €
TOTAL	2 400 €	TOTAL	2 400 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du bureau syndical :

- d'approuver la participation du SMAG PNRML à la phase 2 du projet Trame noire avec l'IPAMAC ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver la participation du SMAG PNRML à la phase 2 du projet Trame noire avec l'IPAMAC ;
- de valider le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 13/ Votants : 19 (dont 6 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Usseil (19) au titre du contrôle de légalité le 23.11.21 Et qu'elle a été affichée le 23.11.21



REÇU LE
23 NOV. 2021
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)